



CONSEIL COMMUNAL

Séance du : 5 octobre 2020

Présidence : Cédric Barde

Effectif : 40

Présents : 36

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du PV du 22 juin 2020
3. Communications du bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Comptes rendus des délégués aux associations
6. Préavis municipal 35/2020 relatif à l'arrêté d'imposition 2021 (rapporteur commission GF Monsieur Thomas Tschudin)
7. Divers

À 20h00, Monsieur Cédric Barde souhaite une cordiale bienvenue à toutes et tous et ouvre le conseil. Il rappelle les mesures sanitaires en vigueur et remercie les personnes présentes de les respecter.

1. Appel

36 membres répondent à l'appel. Madame Valérie Chambettaz et Messieurs Florian Gindroz, Marc Suter et Jean-Louis Waterlot sont excusés.

2. Approbation du PV du 22 juin 2020

Madame Pierrette Meige fait remarquer que son nom de famille manque à la 13^{ème} ligne de la page 76.

Monsieur François Guizzetti souligne qu'au point de l'approbation du PV du 9 décembre 2019, le nom n'est pas corrigé : c'est Monsieur Alexandre Mermoud et non Monsieur Nicolas Mermoud qui a participé à la séance pour la STEP d'Echallens.

En l'absence d'autres remarques, le PV est soumis à votation et est accepté à l'unanimité. Monsieur Cédric Barde remercie la secrétaire pour sa rédaction.

3. Communications du bureau

Monsieur Cédric Barde annonce que le 1^{er} tour des élections communales pour l'année prochaine se déroulera le 7 mars. Le délai pour le dépôt des listes est fixé au 18 janvier. Il propose de faire un tout ménage pour sensibiliser les habitants de la commune. Au vu de la situation pandémique actuelle, il est difficilement envisageable de prévoir une soirée de présentation. Il rappelle que le nombre de membres recherchés est de 40 ainsi que 5 à 7 suppléants. Il réalise un sondage auprès du conseil et il en résulte qu'en tout cas 8 membres ne se représenteront pas l'année prochaine. Monsieur Jacques Pignet propose d'insérer un article concernant les élections dans le journal le ¼ d'heure de Montilliez.

Monsieur Cédric Barde précise que le 2^{ème} tour se déroulera le 28 mars 2021 avec un dépôt des listes au 9 mars. Les 1^{er} et 2^{ème} tours de syndication se dérouleront les 25 avril et 16 mai.

Il rappelle la date du prochain conseil qui se déroulera le 14 décembre 2020 et annonce les dates agendées pour ceux qui se dérouleront en 2021 :

- le 22 mars 2021
- le 21 juin 2021
- le 4 octobre 2021
- le 13 décembre 2021

4. Communications de la Municipalité

Monsieur Daniel Leuba introduit les communications de la Municipalité en projetant un film réalisé par un gymnasien qui dévoile la commune et ses 4 villages en images. Celui-ci sera mis sur le site internet de la commune. Il est libre de droits, ce qui signifie qu'il est à la disposition de tout un chacun. Il remercie son auteur.

Monsieur Jean-Claude Gilliéron présente l'état des transformations du collège de Dommartin qui avancent dans des délais correspondants au planning. Il précise que le budget prévu initialement a été respecté jusqu'à maintenant.

Il présente également les travaux de remise aux normes incendie du collège de Poliez-le-Grand dont la partie technique est terminée.

Monsieur Jean-Claude Gilliéron donne des nouvelles de l'avancée du dossier concernant les zones à bâtir. Après 14 mois d'attente, la Municipalité a eu rendez-vous avec la DGTL (direction générale du territoire et du logement) le 14 septembre dernier. Il en est ressorti que certaines zones peuvent encore être réévaluées pour s'approcher des chiffres attendus par la DGTL. Il semble peu probable que le dossier soit accepté en l'état. De plus, la Municipalité a reçu un préavis négatif concernant le terrain de beach volley de Sugnens. Elle compte proposer des modifications du plan, impliquant une réévaluation dans un délai à nouveau conséquent car plus de 200 communes doivent actuellement réviser leur plan d'affectation.

Monsieur David Aubert demande des précisions sur la problématique du plan actuel et questionne au sujet du différentiel des surfaces qu'il faudrait libérer. Monsieur Jean-Claude Gilliéron explique que la Municipalité a un argumentaire pour chacune des parcelles mais que le canton met le doigt sur toute zone pouvant être redimensionnée. Il précise qu'il semble très difficile que la commune puisse atteindre les chiffres exigés par le canton.

Monsieur Kévin Curchod questionne sur cette impossibilité de répondre aux exigences du canton et demande si, par la force des choses il s'avère nécessaire de passer des parcelles en zones agricole, une indemnisation pour les propriétaires serait envisagée. Monsieur Jean-Claude Gilliéron répond que tant que le processus n'est pas abouti, les parcelles restent en zones réservées et que le sujet de l'indemnisation est pris en considération.

Monsieur Jean-Claude Gilliéron informe que deux pétitions collectives ont été soumises à la Municipalité, titrées : « pétition demandant le retrait de l'autorisation de la commune de mettre à disposition le Temple de Dommartin pour l'installation d'une antenne par Swisscom (Suisse) et requête de ne mettre à disposition aucun bien public sur le territoire de la commune pour une telle antenne » et « pétition refusant la mise en place des antennes 5G et plébiscitant le développement de la fibre optique ». Il informe que la Municipalité a répondu par courrier aux deux initiateurs des pétitions. Il lit la réponse de la Municipalité qui informe que l'installation de cette antenne et son utilisation est cadrée et que les valeurs sont normées et surveillées par les services spécialisés du canton de sorte à ne présenter aucun danger pour la population et l'environnement. Elle précise que, face à la conformité de la mise en place de cette antenne, il n'est pas envisageable de ne pas rentabiliser les biens de la commune et de rompre le contrat avec Swisscom.

Monsieur François Guizzetti donne des précisions sur l'équipement de la commune en fibre optique et présente un plan des zones sur les différents débits et les points de raccordements pour chaque village. Il explique que Swisscom a été mandaté par l'État pour équiper tous les villages suisses dans un délai imparti et qu'un seul point de raccordement permet de considérer un village comme équipé. Actuellement, Dommartin est équipé de 5 points de raccordement sur le réseau existant, Naz et Sugnens sont équipés chacun d'un point, et Poliez-le-Grand de 11 points.

Monsieur François Guizzetti donne des nouvelles concernant la régionalisation des STEP qui concerne 9 communes et 8 STEP. Il rappelle que ce projet fait suite aux dispositions légales qui

imposent aux STEP de s'équiper pour le traitement des micropolluants. Il présente les différents intérêts d'une régionalisation : protection accrue des eaux et milieux sensibles, augmentation du rendement global de l'épuration de la région, traitement des micropolluants, rationalisation des coûts d'exploitation, solidité de l'exploitation et de l'entretien de la STEP, renouvellement des installations et intérêt économique de la centralisation. Monsieur François Guizzetti fait le point sur les étapes franchies et sur celles à venir qui concernent la mise au point et validation des statuts, la présentation des préavis aux différents législatifs et la constitution d'une nouvelle association des communes. Il présente les plans de modifications de la STEP existante et annonce que les coûts s'élèveraient à environ CHF 40 millions avec des subventions à CHF 8 millions. La mise en service est prévue en 2026.

Monsieur Thomas Tschudin revient sur le slide qui mentionne la facturation d'eau en m³ et demande si les consommations agricoles qui ne passent pas en épuration ont été prises en compte. Monsieur François Guizzetti répond qu'à priori ça a dû être pris en considération.

Monsieur François Guizzetti explique que la Municipalité a eu un rendez-vous à Lausanne afin de discuter de la problématique du calcaire qui se décolle dans les conduits en raison de l'eau réinjectée sur le réseau, amenant une couleur orange et opaque à l'eau courante. Il a été décidé que, malgré les taux légèrement trop élevés de chlorothalonil dans les eaux, il était préférable de stopper la réinjection de l'eau de Lausanne dans les canalisations. Un délai de deux ans est donné pour trouver une autre solution pour pallier ces normes.

Monsieur François Guizzetti aborde la question des plantes invasives dans le secteur des castors à la croisée entre Poliez-le-Grand et Dommartin. Il est prévu de transformer la journée de nettoyage des forêts en journée de traitement de ces « impatientes globuleuses ». Celle-ci aura lieu le samedi 31 octobre.

Il précise qu'une piste illicite de VTT a été mise en place à Sugnens, la problématique en résultant étant qu'elle passe très proche du stand de tir. Suite à ce constat de danger, l'inspecteur des forêts a annoncé qu'elle devait être détruite.

Monsieur François Guizzetti explique que les travaux concernant la renaturation du Botterel ont pris du retard en raison du COVID. Les propriétaires des terrains concernés vont bientôt recevoir des informations.

Monsieur Cédric Barde remercie chacun pour ses interventions et ouvre le sujet de la représentation des Municipaux pour la prochaine législature.

Monsieur Jean-Claude Gilliéron revient sur son parcours de Municipal avant et après la fusion des villages. Arrivant à l'âge de la retraite l'année prochaine, il choisit de profiter également d'une retraite du monde politique et ne se représentera pas aux élections en mars 2021. Il rassure les membres du conseil sur son investissement jusqu'à la fin de la législature actuelle.

Monsieur Daniel Leuba, actif dans les organes exécutifs depuis 2004, vice-syndic depuis 2011 ainsi que président du comité de direction de l'ASIRE, souhaite se représenter lors de la prochaine législature.

Monsieur Xavier Gaudard, membre de la Municipalité depuis 7 ans, souhaite se représenter pour la prochaine législature.

Monsieur Thierry Gay-Crosier, qui termine sa première législature, souhaite se représenter pour la prochaine élection.

Monsieur François Guizzetti, membre de l'exécutif de Poliez-le-Grand depuis 2006 puis de Montilliez dès 2011, souhaite se représenter pour la prochaine législature.

Monsieur Cédric Barde remercie le syndic et chacun des membres de l'exécutif pour leur investissement au sein de la commune.

5. Comptes rendus des délégués aux associations

Monsieur Éric Gysin a participé à la dernière séance de l'ASIRE. Le point important abordé lors de celle-ci était le budget. Il précise que le coût par habitant reste inférieur aux prévisions et a augmenté seulement de 18 centimes par habitant, mettant en évidence une bonne maîtrise des coûts.

Monsieur Jean-Claude Gilliéron informe que des demandes d'activités pour les jeunes du Gros-de-Vaud ont été faites mais que l'association Sport et Jeunesse n'a pas pu donner de réponse globale en raison des importantes différences entre les régions du district. Cependant, deux projets sont envisagés, en lien avec le centre d'activité jeunesse Ollon-Villars et 9 communes de la Veveyse. Une séance au Collège des 3 sapins à Echallens va avoir lieu dans le but de créer des groupes de réflexion pour les différents endroits du district. Les conseillers communaux et toute autre personne avec l'intérêt de s'associer à la mise en place d'activités pour la jeunesse dans la région est invitée à prendre contact pour s'investir dans cette démarche.

6. Préavis municipal 35/2020 relatif à l'arrêté d'imposition 2021 (rapporteur commission GF Monsieur Thomas Tschudin)

Monsieur Daniel Leuba présente le préavis. Celui-ci a été projeté avec les conséquences potentielles du COVID. Il donne des précisions sur plusieurs chiffres et soulève la réussite à faire un certain nombre de travaux cette année grâce à la confiance du conseil communal pour travailler avec le système péréquatif tout en baissant la dette de manière intéressante. Le préavis propose de garder le coefficient d'impôt communal à 72,5% pour l'année 2021. Monsieur Daniel Leuba lit les conclusions du préavis.

Monsieur Thomas Tschudin donne lecture du rapport de la commission gestion et finances et lit les conclusions qui proposent d'accepter le préavis tel que présenté.

Monsieur Cédric Barde les remercie tous les deux et met le préavis en discussion. Aucune question ou remarque ne sont à relever et le préavis est soumis à votation. **Le préavis est accepté à l'unanimité.**

7. Divers

Monsieur Jacques Piguet amène le sujet de l'économie circulaire au sein de Montilliez au vu des communes avoisinantes qui mettent en place un système de bons d'achats dans le but de soutenir les commerces, artisans et agriculteurs locaux. Monsieur Jean-Claude Gilliéron souligne que la Municipalité est attentive à cette question et que cette année, pour fêter les nouveaux nonagénaires de la commune, elle a décidé d'offrir un cadeau sous forme de bons pour un montant de CHF 700.- par jubilaire distribués pour 6 producteurs et artisans locaux.

Monsieur Thomas Tschudin soulève le problème de l'augmentation de cavaliers, VTT et motocross sur les terrains agricoles. Il demande si un code de conduite existe et pourrait être distribué dans les centres équestres. Monsieur François Guizzetti explique que des parcours ont été balisés en collaboration avec l'AVIC et que des cartes ont été produites. Cependant, leur transmission auprès des cavaliers privés semble compliquée. Il précise qu'une association est en train de se mettre en place à Echallens. Il profite pour présenter le fascicule « savoir vivre en forêt », existant également pour les cavaliers. Il devrait être disponible sur le site internet de la commune. Monsieur Jacques Piguet relève que l'équitation est importante en termes d'économie locale. Il conçoit que le dialogue est complexe avec certains particuliers, et que l'AVIC est une association qui a pour but d'assurer une bonne entente entre tous les partis. Monsieur Cédric Barde rappelle qu'il existait des repères de couleur sur les brides qui permettaient de tracer les appartenances des cavaliers.

Monsieur David Gindroz fait remarquer que deux passages routiers sont dangereux : celui vers le cimetière de Poliez-le-Grand, ainsi que celui du côté de la route neuve qui n'est pas assez large. Monsieur Daniel Leuba répond que la zone du cimetière est de compétence cantonale, tandis que la mise en place de la route neuve a demandé un choix et une validation de la part du conseil entre l'élargissement de la route et la zone de croisement.

Monsieur Gerardo Campana fait remarquer qu'à Naz une canalisation a été refaite et que seul du tout-venant a été remis dessus, ce qui n'est pas sans poser de problèmes. Monsieur François Guizzetti explique que ce n'est pas possible de tout goudronner, mais que du ciment sera remis sur les bords pour stabiliser.

Procès-verbal du Conseil communal de Montilliez du 5 octobre 2020

Madame Sandrine Picard revient sur la problématique de la place du village de Sugnens que les véhicules traversent. Elle demande que des bacs à fleurs soient mis pour couper ce passage. La Municipalité prend note.

En l'absence d'autre intervention, Monsieur Cédric Barde clôt la séance à 21h40 et remercie chacune et chacun pour sa présence.

Le Président



Cédric Barde



La Secrétaire



Laureen Pittet